

STRATIFIÉ POLYREY HPL®

Agencement intérieur





NEUF
 RÉNOVATION

HQE Bâtiment V1 (juin 2022)
Bureau (B) - Commerce (C) - Hôtellerie (H)

Le référentiel de certification contient différentes exigences relatives à l'ouvrage (son implantation, sa fonctionnalité, sa conception architecturale...) ainsi qu'aux matériaux, produits et équipements qui s'y intègrent. Le tableau ci-après présente, selon la structure du référentiel, les exigences que le produit Polyrey contribue à satisfaire et avec quel niveau de performance. Les pages suivantes détaillent chacune des exigences, ainsi que la façon dont le produit Polyrey est concerné et y répond.

En préalable il est important de rappeler que le produit est adapté à l'agencement intérieur. En effet, le POLYREY HPL® est conforme à la norme européenne EN438 attestant de son aptitude à l'usage en tant que revêtement décoratif pour agencement intérieur. Collé sur support, le composite POLYREY HPL® est conforme à la norme Européenne harmonisée EN438-7, et fait l'objet d'un marquage CE attestant de l'aptitude l'emploi visé. En version ignifugée, le composite POLYREY HPL® fait l'objet d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme accrédité par un membre de l'European Accreditation.

Engagement	Objectif	Thème	Sous-thème	Exigence Contribution du produit Polyrey	Points
 QUALITÉ DE VIE	OBJECTIF 1 Des lieux plus sûrs qui favorisent la santé	QAIR - Qualité de l'air intérieur	QAIR1. Performance en qualité de l'air intérieur dans les blocs homogènes	QAIR1.2.1. Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH	Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est <math> < 10\mu\text{g}/\text{m}^3 </math> OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
	OBJECTIF 2 Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	VISU - Confort visuel	VISU1. Performance en confort visuel dans les blocs homogènes	VISU1.1.3. et VISU2.1.1. Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour	Jusqu'à 20 points
 MANAGEMENT RESPONSABLE	OBJECTIF 11 Pilotage pour un projet maîtrisé	ADAP - Adaptabilité	ADAP1. Définition, classification et organisation des espaces ADAP2-Dispositions facilitant les adaptations dans un même volume bâti	ADAP1.1.2 et ADAP2.1.3 Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment	Jusqu'à 2 points et 3 points



QUALITÉ DE VIE

Thème QAIR - Qualité de l'air intérieur

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation																															
QAIR1.2.1. Performance en qualité de l'air intérieur	ASSURER DES CONCENTRATIONS DANS LES LOCAUX AUSSI FAIBLES QUE POSSIBLE EN DIFFÉRENTES SUBSTANCES, DONT LE FORMALDÉHYDE ET LES COVT, ET ÉVITER LES PRODUITS CONTENANT DES SUBSTANCES DE LA LISTE CANDIDATE DU RÈGLEMENT REACH																															
	<p>Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est $< 10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$</p>	<p>Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH</p> <p>Les émissions de COVT du POLYREY HPL® en scénario Mur et en scénario Porte (scénarii définis par l'arrêté français d'Étiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) correspondent à la classe A+. Ses émissions de Formaldéhyde le positionnent en classe A+ ou A selon l'application (mur ou porte). Voir tableau détaillé ci-dessous. Compte tenu de ces très faibles émissions, la mise en oeuvre du POLYREY HPL® contribue à obtenir de très faibles concentrations en COVT et formaldéhyde lors des mesures à la réception de l'ouvrage. Le POLYREY HPL® ne contient aucune des substances chimiques identifiées dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes - SVHC (Substances of Very High Concern) en concentration supérieure à 0.1% de la masse.</p>																														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">COVT</th> <th colspan="2">FORMALDÉHYDE</th> </tr> <tr> <th colspan="4">CONCENTRATIONS MAXIMALES ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) MESURE À 28 JOURS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>POLYREY HPL® SCÉNARIO MUR</td> <td>< 1000</td> <td>$7,2 \mu\text{g}/\text{m}^3$</td> <td>A +</td> <td>$< 60$</td> <td>$15 \mu\text{g}/\text{m}^3$</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>POLYREY HPL® STRUCTURE TOUCH SCÉNARIO MUR</td> <td>< 1000</td> <td>$19 \mu\text{g}/\text{m}^3$</td> <td>A +</td> <td>$< 10$</td> <td>$7,4 \mu\text{g}/\text{m}^3$</td> <td>A +</td> </tr> <tr> <td>POLYREY HPL® SCÉNARIO PORTES</td> <td>< 1000</td> <td>$0,4 \mu\text{g}/\text{m}^3$</td> <td>A +</td> <td>$< 10$</td> <td>$0,8 \mu\text{g}/\text{m}^3$</td> <td>A +</td> </tr> </tbody> </table>				COVT		FORMALDÉHYDE		CONCENTRATIONS MAXIMALES ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) MESURE À 28 JOURS				POLYREY HPL® SCÉNARIO MUR	< 1000	$7,2 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +	< 60	$15 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A	POLYREY HPL® STRUCTURE TOUCH SCÉNARIO MUR	< 1000	$19 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +	< 10	$7,4 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +	POLYREY HPL® SCÉNARIO PORTES	< 1000	$0,4 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +	< 10
	COVT		FORMALDÉHYDE																													
	CONCENTRATIONS MAXIMALES ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) MESURE À 28 JOURS																															
POLYREY HPL® SCÉNARIO MUR	< 1000	$7,2 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +	< 60	$15 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A																										
POLYREY HPL® STRUCTURE TOUCH SCÉNARIO MUR	< 1000	$19 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +	< 10	$7,4 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +																										
POLYREY HPL® SCÉNARIO PORTES	< 1000	$0,4 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +	< 10	$0,8 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +																										
<p>• PV - POLYREY - VOC Volatile compound emission HPL for wall and door - FR - EN • PV - Report of classification COV - Wall - Polyrey HPL Touch - FR - EN</p>																																

Thème VISU - Confort visuel

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
VISU1.1.3. Performance en confort visuel (multiples indicateurs)	CALCULER L'AUTONOMIE EN LUMIÈRE DU JOUR : POURCENTAGE DE TEMPS AVEC PLUS DE X LUX SUR 80% DE LA SURFACE DE PLAN UTILE			
	<p>Jusqu'à 20 points</p>	<p>Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour</p> <p>Le calcul de l'autonomie en lumière du jour s'effectue en prenant en compte différents paramètres dont le coefficient de réflexion lumineuse des sols, murs et plafonds. Avec sa large gamme de plus de 300 décors (unis, bois, matières), le POLYREY HPL® contribue à obtenir des pourcentages de lumière du jour performants : son coefficient de réflexion lumineuse varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic. Polyrey fournit la valeur du décor choisi pour que le calcul tienne compte des valeurs réelles des produits mis en oeuvre plutôt que les valeurs par défaut de la certification.</p>		
VISU2.1.1. Autonomie lumineuse	<p>• DOC - Light Reflectance Values</p>			



MANAGEMENT RESPONSABLE

Thème ADAP - Adaptabilité

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
ADAP1.1.2. Classification des espaces en zones à adaptation fréquente / occasionnelle / n'ayant pas vocation à être adaptées	CLASSER LES LOCAUX EN ZONES SELON L'ADAPTATION ATTENDUE L'IDÉE ÉTANT QUE LES CHOIX DE PRODUITS SOIENT ENSUITE COHÉRENTS AVEC CES FRÉQUENCES PRÉVISIONNELLES D'ADAPTATION			
	<p>Jusqu'à 2 points et 3 points</p>	<p>Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment</p> <p>La durée de vie de référence du POLYREY HPL® est de 50 ans. Cette longue durée de vie rend possible sa mise en oeuvre dans des zones n'ayant pas vocation à être adaptées ou alors de façon occasionnelle. Et s'il est mis en oeuvre dans une zone à adaptation fréquente, la FDES permet d'évaluer l'impact environnemental des renouvellements.</p>		
ADAP2.1.3. Mise en oeuvre de dispositions sur le second oeuvre	<p>• ATT-FDES - Polyrey HPL contrecollé sur panneaux bois - FR • ATT-EPD - Polyrey - EN</p>			

MY EXPERT

Conseil
environnement



N'hésitez pas à nous contacter.
Notre équipe est à votre disposition
pour vous conseiller et vous accompagner.
polyrey.france@polyrey.com - Tél. : 05.53.73.56.89

TÉLÉCHARGEZ
L'ENSEMBLE
DES DOCUMENTS
DE PREUVE ICI :

